



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 8 novembre 2016 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : Josyane Desjardins
 P. Lorraine St.James Lapalme
 Sylvie Lapierre

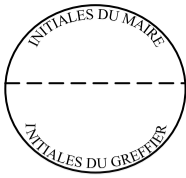
MM. les conseillers : Renald Corriveau
 Paul Jones
 Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents : M. Stéphane De Serre, directeur
 général
 M^e Chantal Bergeron, greffière
 M. Michel Barbeau, trésorier

ORDRE DU JOUR

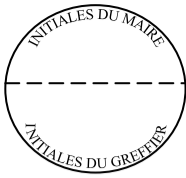
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
 - 2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance de consultation publique et de la séance ordinaire du 11 octobre 2016 et de la séance extraordinaire du 25 octobre 2016
3. Affaires du Conseil
 - 3.1 Nomination d'un maire suppléant
 - 3.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
 - 3.3 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017
 - 3.4 Rapport du maire sur la situation financière
4. Règlements
 - 4.1 Avis de motion - Règlement n° 661 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2017
 - 4.2 Adoption du second projet - Règlement n° 901-11 modifiant le Règlement de zonage n° 901 de façon à ajouter des usages autorisés dans les zones I-405, I-406, C-408, C-410 et I-412
 - 4.3 Adoption - Règlement n° 658 autorisant un emprunt pour des travaux de rénovation des bâtiments municipaux
 - 4.4 Adoption - Règlement n° 904-3 modifiant l'article 10 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 904 concernant l'obligation de faire approuver des plans relatifs à l'architecture pour certains travaux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

5. Communications
6. Direction générale
7. Environnement
 - 7.1 Attribution de contrat pour les suivis des crues des eaux de la rivière de la Tortue
8. Greffe et affaires juridiques
 - 8.1 Demande de remboursement du coût des travaux de correction de raccordement d'égout au 1, rue Barbeau
 - 8.2 Paiement des honoraires à Bélanger Sauvé
9. Informatique
 - 9.1 Achat de matériel informatique
10. Loisirs
 - 10.1 Signature des protocoles d'entente avec l'Association de soccer Delson / Saint-Philippe et l'Association du hockey mineur de Delson
11. Parc, espaces verts et aménagement public
 - 11.1 Attribution de contrat pour la surveillance partielle des travaux en architecture, ingénierie de la structure et mécanique de l'électricité lors des travaux de rénovation au chalet du parc de la Tortue
12. Ressources humaines
 - 12.1 Ratification d'embauche des employés journaliers saisonniers pour le Service des loisirs
 - 12.2 Ratification d'embauche des employés ouvriers temporaires pour le Service technique et travaux publics
13. Sécurité publique
14. Travaux publics
 - 14.1 Rejet des soumissions pour services professionnels pour la mise à jour du Plan d'intervention pour le renouvellement des chaussées
 - 14.2 Attribution de contrat pour services professionnels - Plans, devis et surveillance des travaux de réfection du boulevard Georges-Gagné
15. Trésorerie
 - 15.1 Approbation de la liste n° 1 des comptes à payer d'octobre 2016
 - 15.2 Ratification de la liste des chèques et des déboursés du 1^{er} au 20 octobre 2016
 - 15.3 Achat d'équipements et de matériel divers - Autorisation de dépenses au fonds de roulement et au fonds de parcs
 - 15.4 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire du 1^{er} au 20 octobre 2016
 - 15.5 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés du 1^{er} au 20 octobre 2016



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 15.6 Dépôt de document : Liste des taxes à recevoir
- 15.7 Affectation d'un excédent de fonctionnement pour les fêtes du centième anniversaire de la Ville

16. Urbanisme

- 16.1 Demande de dérogation mineure pour affichage temporaire au 31-35, boulevard Georges-Gagné Sud
- 16.2 Demande de dérogation mineure sur la proportion de matériaux de Classe A pour la rénovation des façades au 31-35, boulevard Georges-Gagné Sud
- 16.3 Demande de dérogation mineure concernant le projet de construction de 3 bâtiments résidentiels sur le lot 5 600 848, boulevard Georges-Gagné Sud
- 16.4 Approbation d'un projet de rénovation commerciale - 31-35, boulevard Georges-Gagné Sud / PIIA applicable à la zone M-216
- 16.5 Approbation d'un projet de construction résidentielle (Bâtiments A1, C1 et C2) – Les Cours Georges-Gagné - lot 5 600 848, boulevard Georges-Gagné Sud / PIIA applicable à la zone M-201
- 16.6 Adoption - Résolution autorisant un projet particulier de construction d'un bâtiment résidentiel de 3 unités de logement - 162, rue Principale Sud (lot 3 129 339), zone H-315
- 16.7 Adoption du système de pondération et d'évaluation des offres pour services professionnels en architecture du paysage

17. Affaires nouvelles

18. Dépôt de documents

19. Période de questions

20. Levée de la séance

471-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout du point suivant :

17 Affaires nouvelles :

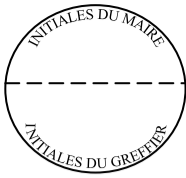
17.1 Formation du comité organisateur des fêtes du 100^e anniversaire de Delson

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

472-16

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux de la séance de consultation publique et de la séance ordinaire du 11 octobre 2016 et de la séance extraordinaire du 25 octobre 2016 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance de consultation publique et de la séance ordinaire du 11 octobre 2016 et de la séance extraordinaire du 25 octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

473-16

NOMINATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE

Il est proposé et résolu :

QUE la conseillère municipale, M^{me} Josyane Desjardins, soit nommée mairesse suppléante à compter du 1^{er} décembre 2016, et ce, jusqu'à la nomination d'un nouveau maire suppléant, pour exercer les pouvoirs du maire lorsqu'il est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ou lorsqu'il y a vacance à la charge de maire.

QUE M^{me} la conseillère, Josyane Desjardins, soit également désignée comme substitut du maire à la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

La greffière mentionne qu'elle a en main les déclarations des intérêts pécuniaires dûment complétées et signées de chacun des membres du conseil municipal qui ont été élus lors du scrutin du 3 novembre 2013 et les dépose devant le Conseil conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Le Conseil prend acte du dépôt.

474-16

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2017

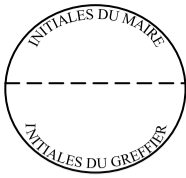
CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal établit le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2017 comme suit :

Jour	Date	Heure
Mardi	17 janvier	20 h
Mardi	14 février	20 h
Mardi	14 mars	20 h
Mardi	11 avril	20 h
Mardi	9 mai	20 h
Mardi	13 juin	20 h
Mardi	11 juillet	20 h
Mardi	8 août	20 h
Mardi	12 septembre	20 h
Mardi	3 octobre	20 h
Mardi	21 novembre	20 h
Mardi	12 décembre	20 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Le maire, M. Christian Ouellette, fait lecture du rapport sur la situation financière de la municipalité pour l'exercice financier 2016, conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur le maire dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis la dernière séance du Conseil au cours de laquelle il a été fait rapport de la situation financière de la municipalité et dépose également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

De plus, le Conseil décrète à l'unanimité que le texte du rapport soit distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville.

475-16

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 661 IMPOSANT LES TAXES ET AUTRES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

AVIS DE MOTION est donné par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du *Règlement n° 661* visant à imposer et prélever les taxes foncières générales et spéciales et autres compensations sur les biens-fonds imposables sur le territoire de la ville pour l'exercice financier 2017.

476-16

ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT N° 901-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901 DE FAÇON À MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES I-405, I-406, C-408, C-410 ET I-412

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu une copie du second projet de Règlement n° 901-11 modifiant le règlement de zonage n° 901 dans le délai requis et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal adopte, avec changements, le second projet de règlement n° 901-11 intitulé *Règlement n° 901-11 modifiant le Règlement de zonage n° 901 de façon à modifier les usages autorisés dans les zones I-405, I-406, C-408, C-410 et I-412*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

477-16

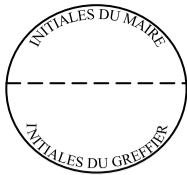
ADOPTION - RÈGLEMENT N° 658 - EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2016, un avis de motion a été donné relativement au Règlement n° 658 et que les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement dans le délai requis et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 658 intitulé : *Règlement n° 658 décrétant un emprunt de 600 000 \$ et une dépense du même montant pour divers travaux de rénovation des bâtiments municipaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

478-16

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 904-3 MODIFIANT L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 904 CONCERNANT L'OBLIGATION DE FAIRE APPROUVER DES PLANS RELATIFS À L'ARCHITECTURE POUR CERTAINS TRAVAUX

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 25 octobre 2016, un avis de motion a été donné relativement au Règlement n° 904-3 et que les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement dans le délai requis et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 904-3 intitulé : *Règlement n° 904-3 modifiant l'article 10 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 904 concernant l'obligation de faire approuver des plans relatifs à l'architecture pour certains travaux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

479-16

ATTRIBUTION DE CONTRAT À HYDRO-MÉTÉO POUR L'AFFAIBLISSEMENT DU COUVERT DE GLACE, LA SURVEILLANCE ET LES PRÉVISIONS DES CRUES DE LA RIVIÈRE LA TORTUE ET L'ENTRETIEN DES STATIONS DE MESURE TÉLÉMÉTRIQUE ET MÉTÉOROLOGIQUE

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite auprès de Hydro-Météo pour la fourniture de services de surveillance et de prévision des crues de la rivière La Tortue, l'affaiblissement du couvert de glace et l'entretien des stations télémétrique et météorologique pour les années 2016-2017 et 2017-2018, et que le résultat se détaille comme suit:

DESCRIPTION	Année 2016-2017	Année 2017-2018
Surveillance et prévision des crues	10 389,60 \$	11 076,60 \$
Affaiblissement du couvert de glace	7 264,40 \$	7 335,02 \$
Entretien annuel des stations télémétrique et météorologique	603,38 \$	612,42 \$
Sous-total	18 257,38 \$	19 024,04 \$
T.P.S.	912,87 \$	951,20 \$
T.V.Q.	1 821,17 \$	1 897,65 \$
TOTAL	20 991,42 \$	21 872,89 \$

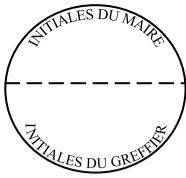
CONSIDÉRANT que suite à des vérifications documentées et sérieuses, il appert qu' Hydro-Météo est le seul fournisseur à être en mesure de fournir ces services.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Hydro-Météo pour les années 2016-2017 et 2017-2018, comprenant la surveillance et la prévision des crues, l'affaiblissement du couvert de glace, au besoin, et l'entretien annuel de la station télémétrique et de la station météorologique, pour la somme totale de 42 864,31 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-11-171 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

480-16

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU COÛT DES TRAVAUX DE CORRECTION DE RACCORDEMENT D'ÉGOUTS AU 1, RUE BARBEAU

CONSIDÉRANT que suite à une inspection visant à identifier les sources des eaux parasites et de captage dans le réseau d'égout de la Ville, le Service technique et travaux publics a constaté que le raccordement des conduites privées d'égouts sanitaire et pluvial du 1, rue Barbeau étaient renversées;

CONSIDÉRANT que suite à un avis de la Ville, le propriétaire a effectué à ses frais les travaux correctifs;

CONSIDÉRANT que le 9 septembre 2016, le propriétaire a mis la Ville en demeure de lui rembourser le coût des travaux de correction du branchement croisé d'égouts sanitaire et pluvial et le coût de remise en état des aménagements paysagers pour une somme totale de 5 918,16 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'après analyse du dossier et des récentes négociations entre les parties pour en arriver à une entente.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'une somme de 3 153,76 \$, taxes incluses, en règlement de la réclamation faite par M. Royal Charrette, propriétaire, du 1 rue Barbeau à Delson.

QUE le conseil municipal autorise la greffière, ou en cas d'absence le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville la transaction de règlement de réclamation.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-11-172 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

481-16

PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS À BÉLANGER SAUVÉ

Il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des honoraires de 7 979,41 \$, incluant les taxes et débours, à Bélanger Sauvé pour services professionnels rendus dans différents dossiers pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 15 octobre 2016.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-11-173 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

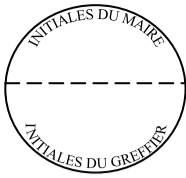
482-16

ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT que des prix ont été demandés pour la fourniture de tablettes électroniques Ipad Pro 12,9 po et de Smart Keyboard Bluetooth et que le résultat unitaire se détaille comme suit:

	ProContact	CDW Canada	Bluewave Innovation	Apple (site web)
1x Ipad Pro (sans taxes)	1 067,90 \$	1 036,93 \$	n'est pas revendeur Apple	1 049 \$
1x Smart Keyboard (sans taxes)	223,70 \$	223,22 \$	n'est pas revendeur Apple	229 \$

CONSIDÉRANT que le moins-disant est CDW Canada.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de trois Ipads Pro 12,9 po et de trois Smart Keyboard Bluetooth pour la somme totale de 4 346,57 \$, taxes incluses, de la compagnie CDW Canada.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds de roulement qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de cinq (5) ans.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-11-179 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

483-16

SIGNATURE DES PROTOCOLES D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DE SOCCER DELSON/SAINT-PHILIPPE ET L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE DELSON

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire officialiser sa reconnaissance envers certains organismes locaux au moyen de protocoles d'entente précisant les attentes, les rôles et les responsabilités de la Ville et de ces organismes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire et la directrice du Service des loisirs, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville, les protocoles d'entente avec l'Association de soccer Delson/Saint-Philippe et l'Association de hockey mineur de Delson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

484-16

ATTRIBUTION DE CONTRAT À NADEAU NADEAU BLONDIN ARCHITECTES INC. POUR LA SURVEILLANCE PARTIELLE DES TRAVAUX EN ARCHITECTURE - CHALET DU PARC DE LA TORTUE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a attribué un contrat à Les Constructions A.M. Martineau inc. pour des travaux de rénovation extérieure et intérieure au chalet du parc de la Tortue lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2016;

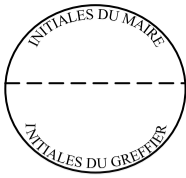
CONSIDÉRANT que, suite à l'attribution du contrat, la Ville a procédé à une demande de prix auprès de trois firmes spécialisées pour faire la surveillance partielle des travaux en architecture, ingénierie de la structure et mécanique de l'électricité et que le résultat se détaille comme suit:

Soumissionnaires	Montant Taxes en sus	Montant Taxes incluses
Nadeau Nadeau Blondin architectes inc.	20 600 \$	23 684,85 \$
David Smith Architect	n'a pas soumissionné	
Héloïse Thibodeau Architecte inc.	n'a pas soumissionné	

CONSIDÉRANT qu'un seul prix a été présenté par Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. pour la somme de 23 684,85 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. pour la surveillance partielle des travaux en architecture, ingénierie de la structure et mécanique de l'électricité, d'une somme de 23 684,85 \$, taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-701-53-722, règlement d'emprunt n° 653.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-11-176 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

485-16

RATIFICATION D'EMBAUCHE - JOURNALIERS SAISONNIERS COLS BLEUS AU SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un processus d'embauche pour combler des postes de journaliers saisonniers cols bleus au Service des loisirs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de MM. Marc Langlais et Samuel Boutin à titre de journaliers saisonniers cols bleus au Service des loisirs et ce, aux conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur pour les employés cols bleus, au taux horaire correspondant au 2^e échelon de la grille salariale pour M. Langlais et au 1^{er} échelon de la grille salariale pour M. Boutin pour la période débutant le ou vers le 17 octobre 2016.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-11-177 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

486-16

RATIFICATION D'EMBAUCHE - OUVRIERS TEMPORAIRES POUR LE SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un processus d'embauche pour combler des postes d'ouvriers temporaires pour le remplacement et le surcroît de travail au Service technique et travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de M. Maxime Dumont à titre d'ouvrier temporaire dans le but d'effectuer des remplacements lors d'absences et de surcroît de travail au Service technique et travaux publics et ce, aux conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur pour les employés cols bleus, au taux horaire correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle salariale, selon un horaire variable, établi suivant les besoins du Service technique et travaux publics pour la période débutant le ou vers le 24 octobre 2016.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-11-178 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

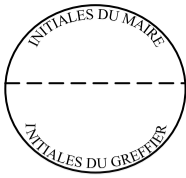
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

487-16

REJET DE SOUMISSION POUR LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION SUR LES INFRASTRUCTURES DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une invitation à soumissionner auprès de sept firmes pour la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures municipales afin d'intégrer l'inspection des chaussées dans son plan d'intervention;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et que suite à l'analyse de ces soumissions par le comité de sélection le résultat se détaille comme suit:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

Description	Soumissionnaires	
	Englobe	Le Groupe-Conseil Génipur inc.
Pointage intérimaire	95	64
Montant (taxes incluses)	64 245,73 \$	non qualifié
POINTAGE FINAL	22.57	non qualifié

CONSIDÉRANT que le montant soumissionné dépasse largement le budget alloué à ce projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal rejette la soumission de Englobe pour la fourniture de services professionnels pour la mise à jour du plan d'intervention sur les infrastructures municipales de la Ville de Delson (Appel d'offres SI16-ST-OL0722).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

488-16

ATTRIBUTION DE CONTRAT À SM INC. POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD ENTRE LA ROUTE 132 ET LA MONTÉE DES BOULEAUX

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de réfection du boulevard Georges-Gagné Sud, entre la route 132 et la montée des Bouleaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu analyse des soumissions reçues par un comité de sélection et que le résultat se détaille comme suit:

Description	Soumissionnaires			
	Les Consultants S.M. inc.	Le Groupe-Conseil Génipur inc.	Avizo Experts Conseils	Comeau Experts-Conseils (4368894 Canada inc.)
Pointage intérimaire	81	81	73	85
Montant (taxes incluses)	137 855,03 \$	143 718,75 \$	175 336,88 \$	201 781,13 \$
POINTAGE FINAL	9.503	9.115	7.015	6.690

CONSIDÉRANT que Les Consultants S.M. inc. ont obtenu le meilleur pointage.

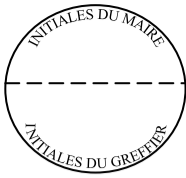
EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Les Consultants S.M. inc. pour la fourniture de services professionnels pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux de réfection du boulevard Georges-Gagné Sud, au montant de 137 855,03 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-300-65-711, clause 5% en vertu de l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes*, règlement d'emprunt à venir.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-11-175 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

489-16

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

LISTE N° 1 DES COMPTES À PAYER D'OCTOBRE 2016

CONSIDÉRANT que le trésorier a présenté un document daté du 21 octobre 2016 détaillant la liste n° 1 des factures pour le mois d'octobre 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve telle que présentée la liste n° 1 des comptes à payer pour le mois d'octobre 2016 totalisant une somme de 81 975,16 \$.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-11-169 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

490-16

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT que, dans le cadre des opérations quotidiennes de la Ville de Delson, le Service de la trésorerie doit émettre des chèques et des déboursés directs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques numéros 15172 à 15318 inclusivement d'une somme de 698 641,87 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 25 040,34 \$, pour la période du 1^{er} au 20 octobre 2016, pour un total de 723 682,21\$, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 20 octobre 2016.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-11-168 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

491-16

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE MATÉRIEL DIVERS - AUTORISATION DE DÉPENSES AU FONDS DE ROULEMENT ET AU FONDS DE PARCS

Il est proposé et résolu :

D'AUTORISER le trésorier à emprunter une somme de 1 322,84 \$ du fonds de roulement et à approprier une somme de 32 416,83 \$ du fonds de parcs aux fins d'effectuer les dépenses en immobilisations totalisant 33 739,67 \$ dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le montant requis de 1 322,84 \$ provenant du fonds de roulement sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de cinq (5) ans.

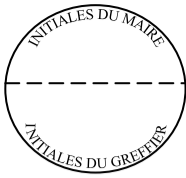
QUE le montant de 33 739,67 \$ soit versé dans les postes budgétaires n^{os} 22-701-53-725, 22-701-50-000, 22-701-50-725 et 22-180-00-726.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-11-170 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉS BUDGÉTAIRES

Conformément à l'article 5.10 du *Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivis budgétaires*, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 1^{er} au 20 octobre 2016.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS

Conformément à l'article 5.18 du *Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivis budgétaires*, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des transferts budgétaires autorisés pour la période du 1^{er} au 20 octobre 2016.

DÉPÔT DE DOCUMENT: LISTE DES TAXES À RECEVOIR

Conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des taxes à recevoir.

492-16

AFFECTATION D'UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT POUR LES FÊTES DU 100^E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT qu'en 2018, la Ville célébrera ses 100 ans d'existence et que pour souligner cet événement, une programmation d'activités et de célébrations sera mise de l'avant dans le but de rassembler la collectivité;

CONSIDÉRANT l'importance des coûts reliés à l'organisation de cet événement, il y a lieu de réserver immédiatement des sommes à cet effet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal affecte un excédent de fonctionnement de 150 000 \$ pour les fêtes du 100^e anniversaire de la Ville.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-11-174 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INTERVENTION DES PERSONNES INTÉRESSÉES SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR AFFICHAGE TEMPORAIRE - 31-35, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, monsieur le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Il n'y a eu aucune intervention.

493-16

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR AFFICHAGE TEMPORAIRE - 31-35, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD, ZONE M-216

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée pour la propriété sise au 31-35, boulevard Georges-Gagné Sud, et située dans la zone M-216;

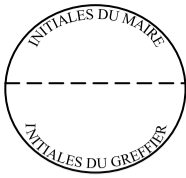
CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre l'installation de deux enseignes temporaires à double face d'une superficie de 8,92 m² destinées à informer le public que les établissements commerciaux de la propriété sont ouverts durant les travaux de construction, alors que l'article 818 du Règlement de zonage n° 901 ne permet pas une telle enseigne;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 135-16 adoptée le 20 septembre 2016, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 31-35, boulevard Georges-Gagné Sud, telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

INTERVENTION DES PERSONNES INTÉRESSÉES SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - PROPORTION DE MATÉRIAUX DE CLASSE A POUR LA RÉNOVATION DES FAÇADES AU 31-35, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, monsieur le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Il n'y a eu aucune intervention.

494-16

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPORTION DE MATÉRIAUX DE CLASSE A AU 31-35, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD, ZONE M-216

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée pour la propriété sise au 31-35, boulevard Georges-Gagné Sud et située dans la zone M-216;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre la rénovation des façades du bâtiment dont la proportion minimale de matériaux de classe A en façade serait de 0 %, alors que l'article 101 du règlement de zonage n° 901 prescrit une proportion minimale de 75 %, soit une diminution de 75 %;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 141-16 adoptée le 18 octobre 2016, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 31-35, boulevard Georges-Gagné Sud, telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INTERVENTION DES PERSONNES INTÉRESSÉES SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - PROJET DE CONSTRUCTION DE 3 BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS SUR LE LOT 5 600 848, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, monsieur le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Il n'y a eu aucune intervention.

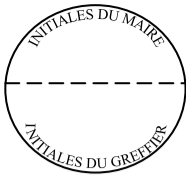
495-16

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE 3 BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS SUR LE LOT 5 600 848, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée pour la propriété sise sur le lot 5 600 848, boulevard Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre :

- la construction d'un bâtiment principal dont la marge de recul avant minimale varierait de 6,22 m à 9,58 m, alors que la grille des usages et normes M-201 du règlement de zonage n° 901 prescrit une marge avant maximale de 5 m;
- la construction de deux bâtiments principaux dont la marge de recul avant minimale serait de 9 m, alors que la grille des usages et normes M-201 du règlement de zonage n° 901 prescrit une marge avant maximale de 5 m;
- la présence de balcons dont l'aire serait de 13,6 m², alors que l'article 128 du règlement de zonage n° 901 prescrit une superficie maximale de 6 m²;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- la présence de deux pergolas, alors que l'article 240 du règlement de zonage n° 901 permet une seule pergola par terrain;
- la construction de trois bâtiments principaux possédant un seul type de matériau de classe A, alors que l'article 1042 du règlement de zonage n° 901 prescrit un minimum de deux types de matériaux de classe A;
- la construction d'un bâtiment principal dont la proportion totale de matériaux de classe A sur les murs avant et latéraux varierait de 89 % à 94 %, alors que l'article 1042 du règlement de zonage n° 901 prescrit une proportion de 100 %;
- la construction de deux bâtiments principaux dont la proportion totale de matériaux de classe A sur les murs avant et latéraux varierait de 82 % à 91 %, alors que l'article 1042 du règlement de zonage n° 901 prescrit une proportion de 100 %;
- la présence d'allées de circulation, situées à l'intérieur de l'aire de stationnement souterraine, dont la largeur minimale serait de 6,09 m alors que l'article 1044 du règlement de zonage n° 901 exige une largeur minimale de 6,5 m;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 140-16 adoptée le 18 octobre 2016, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 5 600 848, boulevard Georges-Gagné Sud, telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

496-16

APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION COMMERCIALE POUR LE 31-35, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À LA ZONE M-216

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet de rénovation commerciale formulée dans le cadre du PIIA applicable au secteur central multifonctionnel (PPU du pôle commercial Georges-Gagné Sud) pour la propriété sise au 31-35, boulevard Georges-Gagné Sud (Plaza Delson);

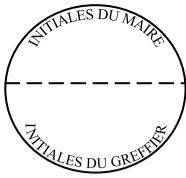
CONSIDÉRANT que le projet consiste à la rénovation de la façade du bâtiment et à l'amélioration d'une partie des aménagements extérieurs sur le site;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 143-16 adoptée le 18 octobre 2016, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet de rénovation commerciale formulée dans le cadre du PIIA applicable au secteur central multifonctionnel (PPU du pôle commercial Georges-Gagné Sud) pour la propriété du 31-35, boulevard Georges-Gagné Sud (Plaza Delson) selon les plans n^{os} 143-16-02 à 143-16-12 et 143-16-15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

497-16

APPROBATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION RÉSIDEN- TIELLE (BÂTIMENTS A1, C1 ET C2) – LES COURS GEORGES-GAGNÉ / PIIA APPLICABLE À LA ZONE M-201

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet de construction de trois bâtiments principaux à vocation résidentielle formulée dans le cadre du PIIA applicable au secteur central multifonctionnel (PPU du pôle commercial Georges-Gagné Sud) sur le lot 5 600 848, boulevard Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à la construction de trois bâtiments principaux à vocation résidentielle dans le cadre du projet *Les Cours Georges-Gagné*;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 142-16 adoptée le 18 octobre 2016, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet de construction résidentielle des trois bâtiments A1, C1 et C2 formulé dans le cadre du PIIA applicable au secteur central multifonctionnel (PPU du pôle commercial Georges-Gagné Sud) sur le lot 5 600 848, boulevard Georges-Gagné Sud selon les plans n^{os} 142-16-02 à 142-16-32).

QUE l'acceptation du projet de construction pour les bâtiments C1 et C2 est conditionnelle à ce que le protocole d'entente sur la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égouts soit dûment signé entre le requérant et la Ville de Delson, conformément au 7^e paragraphe de l'article 34 du *Règlement sur les permis et certificats n° 907*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

498-16

ADOPTION - RÉOLUTION AUTORISANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDEN- TIEL DE 3 UNITÉS DE LOGEMENT - 162, RUE PRINCIPALE SUD (LOT 3 129 339), ZONE H-315

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot 3 129 339 (162, rue Principale Sud) pour permettre la construction d'un bâtiment principal à vocation résidentielle (immeuble trifamilial de 3 logements);

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2016, le conseil municipal a adopté le premier projet de résolution autorisant le PPCMOI pour la construction dudit bâtiment sur le site susmentionné;

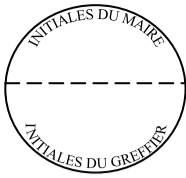
CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation à ce sujet s'est tenue le 11 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2016, le conseil municipal a adopté le second projet de résolution autorisant ledit PPCMOI.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) au 162, rue Principale Sud dans la zone H-315, selon les plans n^{os} 106-16-03 à 106-16-05 et les plans produits par la firme Plan Image, datés de juillet 2012, ayant pour objet la construction d'un bâtiment résidentiel et dont les effets sont les suivants:

- Permettre la construction d'un bâtiment principal dont le nombre de logements serait de trois alors que la réglementation applicable en vigueur prescrit un nombre maximal de deux logements par bâtiment (Règlement de zonage n° 901, grille des usages et des normes H-315);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- Permettre la construction d'un bâtiment de la classe d'usage Bifamiliale et Trifamiliale (H-02) sur un terrain possédant une largeur de 15,26 m alors que la réglementation applicable en vigueur prescrit une largeur minimale de 17 m (Règlement de zonage n° 901, grille des usages et des normes H-315);
- Permettre la présence d'une allée d'accès et d'une allée de circulation à double sens dont la largeur serait de 3,50 m alors que la réglementation applicable en vigueur prescrit une largeur minimale de 6,7 m (Règlement de zonage n° 901, article 162).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

499-16

SYSTÈME D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à un appel d'offres pour services professionnels en architecture du paysage visant la réalisation d'un parc de conservation s'inscrivant dans la volonté de souligner le 100^e anniversaire de la Ville de Delson;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit adopter un système de pondération et d'évaluation des offres lors de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels de plus de 25 000 \$.

CONSIDÉRANT que la grille adoptée pourra être utilisée dans le cadre d'autres appels d'offres de services professionnels en architecture du paysage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal adopte la grille de pondération et d'évaluation d'offres de services professionnels en architecture du paysage dont les critères ci-dessous sont plus amplement détaillés dans la grille jointe en annexe A de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Critères	Pointage
Compréhension du mandat	25 points
Compétence et expertise de la firme	20 points
Compétence, implication et disponibilité de l'équipe	30 points
Créativité et appréciation du concept	20 points
Qualité et présentation générale des documents	5 points

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

500-16

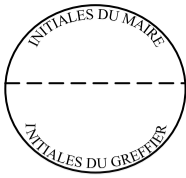
FORMATION DU COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU 100E DE DELSON

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson célébrera ses 100 ans d'existence et que pour la préparation de cet événement, il y a lieu de former un comité organisateur composé de 3 citoyens, de 3 élus et de 3 employés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal nomme les membres du comité organisateur du 100^e anniversaire de Delson suivants : M^{me} Suzanne Séguin-Gionet, MM. Réal Langlais et Steven St-Cyr représentant les citoyens, M^{me} Sylvie Lapierre, MM. Jean-Michel Pepin et Christian Ouellette représentant les élus ainsi que trois employés municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les membres du Conseil répondent aux questions posées par l'assistance.

501-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

M^e Chantal Bergeron, greffière